

portant acceptation de la réparation du véhicule Boxer par le garage « Poids Lourds bernayens pour un montant de 2 855.43 € HT.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Considérant les propositions de réparation du véhicule Boxer immatriculé FD-577-LH par le garage Poids Lourds Bernayens au 30/03/2025.

DECIDE :

- De valider la réparation du véhicule Boxer par SAS Poids Lourds Bernayens-RD 438-27270 Saint Quentin des Isles, pour un montant de travaux de 2 855.43 HT.

Le 03/04/2025

signé électroniquement le 06/04/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

